

# La formation du créateur repreneur

La C M A de l'Ariège vous propose  
des formations pour assumer  
vos fonctions de dirigeants

## ► Objectif

Permettre au créateur et repreneur, avant son inscription au répertoire des métiers, d'acquérir les connaissances de bases, fondamentales et nécessaires pour assurer leurs nouvelles fonctions de chef d'entreprise.

## ► Bénéficiaires

Toute personne ayant une idée ou un projet de création ou de reprise d'entreprise.

## ► Prestation

La CMA vous permet d'acquérir des compétences en matière de gestion d'entreprise artisanale avec :

- Le Stage Préalable à l'Installation (stage obligatoire, loi n°82-1091 article 2 du 23 décembre 1982). Le stage aborde les points essentiels en matière de création d'entreprise, les choix juridiques, fiscaux et sociaux, la communication et l'étude financière, l'organisation comptable.
- Le stage créateur : les mêmes points essentiels sont abordés puis approfondis, complétés (marketing, assurances, ....) et personnalisés selon les projets de chaque stagiaire.

## ► Modalités

- Le Stage Préalable à l'Installation se déroule sur 4,5 jours étalés sur 2 semaines.  
Lieu : FOIX (1 stage par mois).
- Le stage créateur se déroule sur 105 heures  
Lieu : FOIX ou PAMIERS – 2 stages par an.

## ► Références

- La CMA est seule habilitée dans le département à délivrer une attestation de participation au Stage Préalable à l'Installation (SPI) obligatoire avant toute inscription au RM (sauf dérogation).
- La CMA est agréée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour le Stage Créateur de 105 heures

## ► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège  
Tél. : 05.34.09.88.00

[f.martin-pons@cm-ariège.fr](mailto:f.martin-pons@cm-ariège.fr)

[s.pujal-honorat@cm-ariège.fr](mailto:s.pujal-honorat@cm-ariège.fr)

Porteur de projet et jeune entrepreneur